

FEdCAN

Fédération européenne
des Conservatoires de l'abeille noire



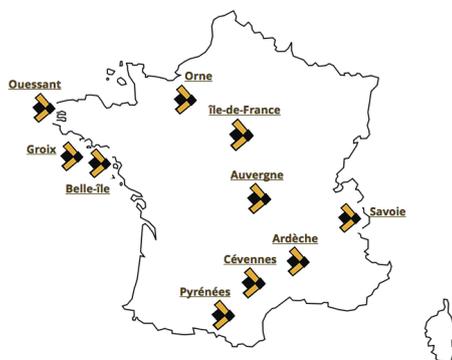
Association loi 1901 pour faire connaître et défendre l'abeille d'Europe de l'Ouest

NOS MISSIONS : PRÉSERVER ET INFORMER

La Fédération européenne des Conservatoires de l'abeille noire (FEdCAN) a été créée en décembre 2015 pour promouvoir et préserver l'abeille noire endémique de l'Europe de l'ouest aujourd'hui menacée. Elle a pour objectif de faciliter l'échange d'informations entre les différents conservatoires et de mettre en avant leur travail par des actions d'information et de pédagogie autour de l'abeille noire. La Fédération travaille aussi à une reconnaissance juridique du statut des conservatoires de l'abeille noire.

QUI SOMMES NOUS ?

La FEdCAN rassemble à ce jour une dizaine de conservatoires situés dans toute la France, des îles bretonnes aux Pyrénées, en passant par la Savoie. Elle compte aussi l'ONG POLLINIS, qui milite en France et en Europe pour la protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages, et le Docteur Lionel Garnery du CNRS de Gif-sur-Yvette, spécialiste de l'abeille noire et actuel président à titre personnel de la FEdCAN.



La FEdCAN est indépendante de tout organisme public, de toute formation politique, syndicale ou professionnelle. Elle est ouverte aux adhésions de nouveaux conservatoires, mais aussi de structures partenaires qui pourront apporter un soutien financier, administratif ou logistique.



Si rien n'est fait pour la protéger, l'abeille noire pourrait disparaître dans 15 ans. En Allemagne, elle a déjà disparu.

Les modalités d'intégration de nouvelles structures, sont détaillées dans ses statuts et dans sa charte qui définit un ensemble de bonnes pratiques apicoles qui interdit notamment :

- la transhumance, propice au risque d'introgession;
- le surnourissement des essaims hors des périodes climatiques extrêmes;
- l'achat de reine à l'étranger;
- les récoltes précoces ou tardives;
- la sélection des abeilles dans la zone cœur.

> Une approche scientifique

Le comité scientifique de la FEdCAN a défini les critères nécessaires à la préservation de l'abeille noire au sein des conservatoires sur la base des études génétiques menées par le CNRS de Gif-sur-Yvette. Il est composé d'une demi-douzaine de scientifiques, et est dirigé par le spécialiste de l'abeille noire, le Docteur Lionel Garnery.

> Les citoyens impliqués

La société civile est partie prenante de la FEdCAN à travers l'ONG POLLINIS, membre fondateur de la FEdCAN, qui milite exclu-

sivement grâce aux dons des citoyens pour préserver les abeilles et les pollinisateurs sauvages. L'ONG, qui compte plus d'1,2 million de sympathisants, fait entendre leur voix en France et auprès des institutions européennes.

QU'EST CE QU'UN CONSERVATOIRE ?

Un conservatoire est défini par une zone qui peut s'étendre sur près d'une dizaine de kilomètres de diamètre. Il est composé d'une zone cœur sur un rayon de 3 kilomètres, puis d'une zone tampon d'au moins 7 km autour de la zone cœur.

Les conservatoires peuvent être des associations ou des établissements d'enseignement comme les Centre d'Étude Technique Apicole (CETA). Certains conservatoires se consacrent à la recherche sur l'abeille noire, à l'élevage de reines pour le repeuplement, ou à la formation à destination des apiculteurs professionnels.

POURQUOI PROTÉGER L'ABEILLE NOIRE ?

L'abeille noire est doublement menacée. Comme tous les pollinisateurs, elle souffre des pesticides, des parasites ou du frelon asiatique, mais elle risque en plus de perdre son patrimoine génétique unique à force d'hybridation avec des variétés d'abeilles domestiques massivement importées depuis une vingtaine d'années. Dans certaines régions ou même certains pays, comme l'Allemagne, l'abeille noire a déjà disparu.

> Sauver un patrimoine génétique irremplaçable

L'abeille noire est présente en Europe de l'ouest depuis un million d'années environ. Cette sous-espèce est la seule à avoir survécu aux grandes glaciations et à avoir pu recoloniser tous les espaces des Pyrénées à l'Oural. Elle est donc adaptée à nos climats et nos paysages comme aucune autre abeille domestique. Il s'agit donc d'un patrimoine génétique irremplaçable, à préserver et à transmettre aux futures générations et à tous les acteurs de l'agriculture.

> Favoriser la biodiversité

Les pollinisateurs ne sont pas interchangeables : ils ne vivent pas dans les mêmes milieux ni aux mêmes périodes de l'année et butinent des fleurs différentes en fonction de la longueur de leurs trompes. Plus adaptée au climat local, l'abeille noire va vraisemblablement assurer une pollinisation plus constante, régulière et variée que les sous-espèces importées.

> Intérêt économique

Plus résistante, d'une grande longévité, l'abeille noire demande moins d'entretien aux apiculteurs et sa production de miel est plus régulière. Elle est adaptée à une apiculture sédentaire pollinisant les milieux et les cultures 365 jours par an.



L'abeille noire est adaptée à nos climats et nos paysages comme aucune autre abeille domestique. Il s'agit d'un patrimoine génétique irremplaçable.



Le cœur d'un conservatoire est une zone préservée, où aucune abeille d'autres sous-espèces ne peut être installée. (Ici : Conservatoire de l'Île de Groix)

POUR UNE PRÉSERVATION JURIDIQUE DES CONSERVATOIRES

Le seul moyen de créer une zone préservée, où aucune abeille d'autres sous-espèces ne puisse être installée, est d'obtenir une réglementation qui l'interdit. Le cœur d'un conservatoire est défini par une zone préservée, où aucune abeille d'autres sous-espèces ne peut être installée. Or actuellement seuls les trois conservatoires situés sur les îles d'Ouessant, de Groix et de Belle-Île bénéficient d'arrêtés municipaux interdisant l'importation d'autres abeilles. Mais ces protections s'arrêtent aux limites des communes

concernées, alors que les mâles d'autres sous-espèces peuvent parcourir plusieurs kilomètres pour se reproduire. Cette mobilité pose des problèmes de transmission des maladies et d'introgression de sous-espèces étrangères sélectionnées par l'homme. Des juristes mandatés par l'association POLLINIS explorent donc actuellement toutes les pistes possible pour obtenir la protection juridique d'*Apis mellifera mellifera* et/ou des conservatoires eux-mêmes.



Les conservatoires de la FedCAN respectent un ensemble de bonnes pratiques apicoles (PHOTO : Les traditionnelles ruches troncs du Conservatoire des Cévennes)

POUR PLUS D'INFORMATION :

www.fedcan.org

contact@fedcan.org



01 40 26 40 34